
COMMUNIQUE DE PRESSE

FILIERE BOIS

Le Département aménage les routes départementales pour faciliter le transport du bois

21 novembre 2016

Conscient des enjeux économiques et sociaux de la filière bois, le Département, en lien avec les professionnels concernés (interprofession Fibois, syndicat des exploitants forestiers,...) a engagé une action d'aménagement des routes départementales pour permettre l'exploitation de la forêt ardéchoise qui couvre plus de la moitié du département.

La section de la RD 253 reliant Vals-les-Bains à la Croix de Peyrajol, accès au massif de Sainte-Marguerite, appartenant à 160 propriétaires et constitué de 336 hectares, boisés principalement de Douglas, rentre dans le cas de cette politique.

Depuis 2012, des travaux d'élargissement portant sur des ouvrages d'art trop étroits pour le passage de semi-remorques, de terrassements, de réfection de murs de soutènement et la réalisation d'enrochements se sont succédé et quelque 750 000 euros ont été investis par le Département de l'Ardèche. Ces travaux ont tous été réalisés par des entreprises locales. Ils vont permettre l'évacuation de 4 000m³ de bois (soit 120 camions) dès cette fin d'année et jusqu'au printemps prochain par les établissements Cros, situés à Désaignes.

« Actuellement l'entreprise Teyssier et Fils de Saint-Etienne-de-Lugdarès réalise les derniers travaux : un mur de soutènement qui sera surmonté dans la suite du chantier de parapets sur une longueur de 100 mètres. Bien que ce chantier perturbe momentanément la circulation, c'est un secteur de route qui sera définitivement sécurisé à l'issue du chantier » explique Bernadette Roche, conseillère départementale déléguée à la ruralité et à la forêt. « Par la suite, l'exploitation de bois se fera avec dérogation accordée aux transporteurs en leur imposant des périodes et des créneaux horaires de passage compatibles avec les contraintes de sécurité pour les déplacements des riverains » précise-t-elle.

La section de route entre la Croix de Peyrajol / piste de Sainte-Marguerite et Chirols / Pont de Veyrières sera également traitée. Des travaux de reprofilage de la chaussée ainsi que de réparation de parapets ont été engagés pour un montant de 140 000 euros.

La couche de roulement en enduit superficiel sera réalisée en 2017.

Le Département s'efforce de mettre en œuvre les moyens pour sécuriser son réseau routier et pour limiter les gênes et contraintes aux usagers.

N/Réf : CP6816 CF gpresse

